

Appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à la politique sociale du gouvernement ivoirien (1996-2000)

Zie Yacouba COULIBALY
Docteurant (Histoire des Relations Internationales)
zcoulibaly1996@gmail.com

N'dri Laurent KOUAKOU
Enseignant-chercheur
Maître de Conférences (Histoire des Relations Internationales)
Université Alassane Ouattara
Kouakoundrilautent@yahoo.fr

Résumé : La crise économique des années 1980 et la mauvaise gestion de cette conjoncture ont entraîné en Côte d'Ivoire une crise de développement humain marqué par une déflagration du niveau de vie des populations. C'est pour juguler les effets de la crise sur le développement, que la Côte d'Ivoire se lance dans une dynamique d'élaboration et d'exécution de politiques sociales. Dans cette dynamique, il émerge un Programme de lutte contre la pauvreté en 1996 dont l'exécution s'est opérée dans le cadre d'une collaboration avec le PNUD. Cette collaboration, qui se veut méthodique réunissant plusieurs acteurs, a œuvré en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des actions dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ces actions se résument à travers le développement des cantines scolaires, et les microcrédits aux défavorisées.

Mots clés : Pauvreté, PNUD, Côte d'Ivoire, politiques, social, développement.

Support from the United Nations Development Programme (UNDP) for the social policy of the Ivorian government (1996-2000)

Abstract: The economic crisis of the 1980s and the poor management of this situation led to a human development crisis in Côte d'Ivoire, marked by a sharp decline in the population's standard of living. To stem the effects of the crisis on development, Côte d'Ivoire embarked on a dynamic of developing and implementing social policies. Within this dynamic, a poverty reduction program emerged in 1996, the implementation of which was carried out within the framework of a collaboration with the UNDP. This collaboration, which was intended to be methodical and brought together several actors, worked towards improving the living conditions of the population through actions in the areas of health, education through the development of school canteens, and micro-credits for the disadvantaged.

Keywords: Poverty, UNDP, Côte d'Ivoire, policies, social.

Introduction

Une décennie après l'indépendance seulement, la Côte d'Ivoire, qui fut un pays dont les performances socioéconomiques se comparaient avec la situation économique de certains pays comme la Corée du Sud, sombre à partir des années 1980 dans une crise économique. Celle-ci défait les soubassements économiques et le conduit dans la crise dénommée « crise de développement humain ». Cette crise est définie comme un ensemble de circonstances qui entrave le progrès dans une perspective équilibrée et durable, affectant principalement la santé, l'éducation et le niveau de vie des individus (PNUD, 2022, p. 3). Cette crise s'installe et s'enracine à partir des années 1990. Elle se manifeste à travers les indicateurs suivants : un taux de pauvreté qui passe de 10 % en 1985 à 36,8 % en 1995, un taux de croissance de la population de 3,8 %, l'espérance de vie de 56 ans, une mortalité infantile de 88 pour 1000 et la mortalité maternelle de 400 pour 100 000 (DP/CP/IVC/5 : 3). Toute chose qui affecte l'Indice de développement humain (IDH) du pays en 1996 avec un indice de 0,368, le classant à la 145^e place sur 174 pays (DP/CP/IVC/5, p. 3). Les difficultés socioéconomiques étaient telles qu'il s'est développé des mouvements populaires et étudiants. La problématique, qui est ainsi liée à la pauvreté, entraîne la prise de mesures matérialisées par l'élaboration de politiques sociales dont le Programme de lutte contre la pauvreté (PLCP) à partir de 1996, une première du genre dont l'exécution s'opère jusqu'en 2000. L'exécution du programme s'est opérée avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui est un partenaire traditionnel privilégié du pays depuis 1961 (Nations Unies, 1961). Cette agence de développement est le résultat de la fusion de deux programmes onusiens qui étaient le Programme élargi d'assistance technique (PEAT) et le Fonds des Nations Unies pour le développement en 1965 sur ordonnance de l'Assemblée générale à travers la

Résolution 2029¹. Avec un budget de cinq milliards de dollars américains (ONU, 2015) par an, le PNUD aide les pays en développement dans la recherche de moyen pour leur développement. Dans ce sens, il se positionne comme le principal fournisseur multilatéral de fonds pour le développement humain durable.

Les interventions de ce dernier en Côte d'Ivoire, comme dans le reste du monde, viennent en aide aux pays à mieux orienter l'identification et l'exécution des actions en matière de développement pour se construire une vie meilleure (E. Owolabi, 2010, p. 3). L'intérêt de cette étude est de cerner la contribution du PNUD dans l'exécution du Programme de lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire de 1996 à 2000. L'objectif est de relever la contribution du PNUD dans l'exécution du Programme de lutte contre la pauvreté du gouvernement ivoirien. Dans quelle mesure l'apport du PNUD contribue-t-il à la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire de 1996 à 2000 ? Pour répondre à cette préoccupation, une revue de littérature a été faite. Celle-ci a été limitée d'autant plus que le sujet a rarement préoccupé les chercheurs. Aussi ce travail est une contribution pour une meilleure connaissance de l'assistance du PNUD dans la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire. Pour répondre à cette problématique, l'étude mobilise une approche méthodologique. Il s'agit d'une collecte des données qualitatives. L'analyse repose sur une triangulation de sources : rapports institutionnels (ONU, FAO, PNUD), ouvrages et études scientifiques. Ainsi, le croisement, le recoupement et la confrontation des informations recueillies des sources ont permis de dégager trois axes principaux. Le premier axe évoque la collaboration entre l'État de Côte d'Ivoire et le PNUD. Quant au deuxième axe, il aborde les actions entreprises dans le cadre de cette collaboration. Le dernier axe met en lumière l'impact de cette assistance sur la population ivoirienne.

1. « 1^{er} janvier 1966, la création du PNUD », *l'Humanité*, 6 janvier 2016 en ligne, <https://www.humanite.fr/1er-janvier-1966-la-creation-du-pnud-594736>, consulté le 19/octobre/2021.

1. Collaboration entre le PNUD et l'État de Côte d'Ivoire

Adopté en 1996, l'exécution du Programme de lutte contre la pauvreté (PLCP) avec l'appui PNUD s'est opérée dans le cadre d'une collaboration qu'il est important de comprendre. Cette première partie s'attache à mettre en lumière la collaboration entre l'État ivoirien et le PNUD. Elle s'ouvre sur une analyse de l'adoption du PLCP (contexte et objectifs), avant de mettre en lumière le fonctionnement de la collaboration entre le PNUD et l'État de Côte d'Ivoire.

1.1. Adoption du PLCP : contexte et objectifs

Au crépuscule du XX^e siècle, la pauvreté devient une problématique majeure en Côte d'Ivoire. Cette problématique est le résultat des politiques d'austérité appliquées par le pays pour supporter la crise économique des années 1980. Alors que le gouvernement contourne cette problématique pour des raisons certainement politiques, les institutions financières prennent les devants en produisant des rapports sur le niveau de vie des ménages. Une première étude quantitative présente la nature et le ratio des catégories sociales frappées par la pauvreté aussi bien à travers l'accès à l'éducation, aux soins de santé, au logement qu'à travers la qualité de vie des ménages, leur état nutritionnel, ainsi que les possibilités qui leur sont offertes d'accéder aux biens (F. Akindes, 2001, p. 13). Ce ratio est de 36,8 % en 1995 (ANSTAT, 1998). La pauvreté touche plus d'hommes (37 %) que de femmes (36,6 %) (ANSTAT, 1998). Les enfants sont les plus touchés avec un taux de 42,9 % en 1995 au-delà de la moyenne nationale qui est de 36,6 % (ANSTAT, 1998). La seconde étude, qui est qualitative, a apporté un éclairage sociologique sur la pauvreté, à travers les perceptions qu'ont les populations. Les réalités socioéconomiques révélées par les rapports ont été difficilement reconnues par l'État. Lequel État a, dès le début, développé une attitude de dénégation (F. Akindes, 2001, p. 13). Cette attitude était symptomatique de

la crainte qui animait les autorités ivoiriennes quant à leurs capacités de gestion si ces informations étaient rendues publiques. Mais plus tard, cette réalité a été reconnue par le gouvernement après un travail de *lobbying* entrepris par le PNUD et la Banque mondiale. En clair, pour vaincre ces réticences, d'importants mécanismes de *lobbying* ont été déployés par ces institutions dans l'objectif de sensibiliser et de convaincre le gouvernement ivoirien que la croissance de la pauvreté n'était pas une particularité ivoirienne, et que la reconnaissance de cet état de fait n'entachait la capacité de gestion des appareils de gouvernance.

Ce travail de sensibilisation a porté ses fruits et a fortement contribué à atténuer les réticences des pouvoirs publics. En effet, ces réticences constituent une contrainte majeure à gérer avant d'espérer mettre en œuvre un programme conséquent de lutte contre l'extension de la pauvreté. Cette sensibilisation a favorisé une adhésion progressive qui a été décisive dans la mise en œuvre d'une approche de lutte contre la pauvreté se voulant plus objective. En général, le programme a un double objectif : l'un macro-économique et l'autre micro-économique. Au niveau macro-économique, il vise à renforcer et consolider la croissance économique afin que les effets de celle-ci contribuent à la réduction de la proportion des ménages vivant en situation d'extrême pauvreté de 10 % en 1995 à 5 % en 2000, la réduction de l'incidence de la pauvreté de 36,8 % en 1995 à moins de 25 % en 2000 et le renforcement des capacités institutionnelles au niveau national, régional et local dans la formulation et la mise en œuvre de politiques économiques (F. Akindes, 2001, p. 40). Au plan micro-économique, il avait pour but de mener des actions spécifiques en faveur des populations défavorisées par un meilleur ciblage des mesures, des investissements et des interventions, redéfinir le rôle des autorités décentralisées et rendre opérationnelles les structures de participation des populations dans les prises de décision (F. Akindes, 2001, p. 40). Les objectifs spécifiques quant à eux concernent le social qu'il appelle à dynamiser, notamment la santé et l'éducation. Le programme devait donc contribuer à la réduction

de la pauvreté à travers des actions prioritaires dans ces différents domaines. Toutefois, conscient des faiblesses économiques, la Côte d'Ivoire se lance dans la recherche de partenariats. C'est dans ce sens que le PNUD est sollicité. La collaboration qui en résulte fonctionne sur la base d'un certain nombre de critères.

1.2. Fonctionnement de la collaboration entre le PNUD et l'État de Côte d'Ivoire

Le PNUD opère en Côte d'Ivoire grâce à l'accord intitulé « Accord entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations pour le Développement », signé en 1993 (Accord, 1993, p. 1). Il constitue le cadre juridique de base des relations entre les deux parties, signé par le ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, Amara Essy et le Représentant résident du PNUD de l'époque, Normand Lauzon (Accord, 1993, p. 13). Il traite des conditions fondamentales dans lesquelles, le PNUD et les organisations chargées de l'exécution des projets aident le gouvernement ivoirien à mener à bien les projets de développement, les formes et les modalités d'assistance que l'institution peut mettre à la disposition du gouvernement de Côte d'Ivoire. À l'instar de cet accord, le PNUD et le gouvernement ivoirien conviennent des priorités et des secteurs devant bénéficier du soutien du PNUD tous les cinq ans dans un document appelé *Country program action plan* (CPAP) ou Plan d'action de programme pays (PAPP). L'exécution du programme se réalise en synergie avec le gouvernement à travers des sous-programmes ou projets. À cet effet, le PLCP a été pris en compte dans les priorités de programme d'assistance de 1998-2000. Il constitue la contribution du PNUD aux priorités de développement relativement à la promotion du développement humain durable en favorisant le renforcement des capacités nationales. Il s'agit de lutter contre la pauvreté, la démarginalisation de la femme, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance (DP/CP/IVC/5 : 5). La popularisation du concept de développement humain durable établi en 1990 a obligé les Nations Unies à réviser leur approche de travail

en vue d'une dynamisation de l'action onusienne en matière de développement. En 1997, sous les auspices du Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)² est adopté. C'est un cadre de planification stratégique et de programmation des activités opérationnelles du Système des Nations Unies au niveau national. Cette mutation a imposé au PNUD en Côte d'Ivoire de cosigner avec les autres organismes onusiens ce nouveau cadre. Cette collaboration réunit plusieurs acteurs considérés comme des partenaires. Ce sont le bureau pays, les ministères et bureaux techniques, les institutions spécialisées des Nations Unies comme partenaires d'exécution des projets et les institutions financières, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, vus comme les partenaires financiers (PNUD, 2015, p. 31). Le Bureau pays du PNUD dont le siège social est localisé en Abidjan est un moyen de décentralisation des activités du PNUD. Il crée la liaison entre le bureau central et le gouvernement ivoirien en veillant à la conformité du programme de pays aux priorités nationales telles que définies dans les Plans nationaux de développement. Le PNUD utilise les ministères et les bureaux techniques comme des agences d'exécution des projets. Le choix du ministère est fonction du domaine de l'assistance. Ainsi, dans le domaine social, les ministères partenaires sont ceux de l'Industrie et du Commerce, de l'Économie et des Finances, de l'Éducation nationale, de l'Environnement et des Eaux et Forêts et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA, il travaille en partenariat avec le ministère éponyme et celui de la Santé et de l'Hygiène Publique. Les agences des Nations Unies participent à la collaboration. Ils constituent aussi des appareils dont il dispose pour le développement en Côte d'Ivoire. Pour la conduite de ses activités, le financement du PNUD provient des contributions

2. Coordination du Système des Nations Unies au Niger, *Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2004-2007 : Unis pour combattre la pauvreté, le défi du millénaire*, février 2003, p. 5.

volontaires des États membres des Nations Unies et des organisations internationales multilatérales (PNUD, 2021). Ces contributions sont affectées au budget du PNUD soit en tant que ressources ordinaires, soit en tant que ressources réservées à des usages précisés par les donateurs (PNUD, 2021). Les partenaires multilatéraux de financement des activités de l'agence en Côte d'Ivoire sont composés des Institutions financières internationales (IFI), à savoir : la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, les Fonds Européens de Développement (FED) et les organisations internationales comme l'Union européenne, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et les agences de l'ONU (PNUD, 2021).

Ils constituent une importante source de financement pour le développement. Ils fournissent des ressources financières et une expertise technique pour soutenir les projets de développement. À l'instar des organismes, certains pays partenaires de la Côte d'Ivoire soutiennent financièrement l'institution. Ce sont entre autres la Norvège, le Japon et les États-Unis (PNUD, 2015, p. 31). Le gouvernement ivoirien appuie le PNUD dans la gestion des charges liées au fonctionnement du programme pays. En outre, pour le financement du programme, en plus de la contribution en tant que membre, il participe au financement des projets dans le cadre d'un système de partage des coûts. C'est dans le cadre d'un tel dispositif que certaines initiatives ont pu être menées entre le PNUD et le gouvernement ivoirien à l'effet d'exécuter le PLCP.

2. Actions synergiques en vue de la réalisation du programme

Les différentes actions conduites sont techniques et financières. Elles se sont illustrées dans le renforcement des capacités et le financement des projets en faveur des pauvres.

2.1. Renforcement des capacités techniques du gouvernement dans l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté

Les actions techniques du PNUD en appui au PLCP ont pour but l'élaboration de profil de pauvreté et faciliter l'accès des populations aux services sociaux. Le profil de pauvreté est une analyse qui montre les variations de la pauvreté selon les communautés dans un pays (FAO, 2023, p. 1). L'objectif est de fournir aux politiques des indicateurs fiables pour mieux cibler les actions de développement humain. Dans ce sens, le PNUD a joué un rôle important en Côte d'Ivoire de 1996 à 2000. Il a participé à plusieurs groupes de réflexion sur la problématique de la pauvreté multidimensionnelle. Il s'agit par exemple de la collaboration avec l'UNICEF en vue d'appuyer le gouvernement ivoirien dans la préparation et la présentation de l'étude nationale devant orienter la mise œuvre de l'initiative 20/20, de la participation au Groupe consultatif 1998 visant la mobilisation des ressources pour le financement du PLCP (Banque mondiale, 1998, p. 5). Il a participé également aux activités du Groupe thématique de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA et ses conséquences socio-économiques en 1995 (ONUSIDA, 2001, p. 27). Concernant l'initiative 20/20, c'est une stratégie de financement qui veille à assurer la disponibilité des ressources nécessaires pour subvenir aux besoins essentiels et combattre la pauvreté (ONU, 1997). Elle propose que, dans les pays en voie de développement, 20 % en moyenne des dépenses budgétaires et 20 % de l'aide publique au développement soient alloués au développement des services sociaux de base (E. Gnamoy, 2004). C'est pourquoi, le PNUD se prononce en faveur de l'initiative, lui trouvant le moyen de générer des ressources supplémentaires pour que d'ici l'an 2000 la question de l'accès aux services sociaux soit résolue (ONU, 1997).

La Côte d'Ivoire a approuvé ces principes et s'est engagé à progresser sur la voie de l'initiative. Ainsi dans le contexte ivoirien, le PNUD a agi en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en vue de soutenir le gouvernement dans la

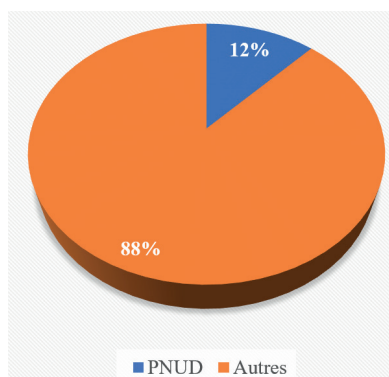
préparation et la présentation de l'étude nationale devant orienter sa mise en œuvre (F. Akindes, 2001, p. 47). En 1996, lors de la réunion d'Oslo (Norvège) en vue de la consécration de l'initiative 20/20, la Côte d'Ivoire s'est portée volontaire pour tenter l'expérience pilote (E. Gnamoy, 2004). Le gouvernement ivoirien décide alors de réaliser, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, une étude-cadre pour le suivi de la politique sociale dans les principes de l'initiative. Les indicateurs de l'internalisation de cet instrument de politique économique devraient se traduire au moyen des méthodes de revue de dépenses publiques dont les normes en vigueur sont celles imposées par les institutions de *Bretton Woods*³. Sachant que cette approche méthodologique a été établie par la PNUD, l'UNICEF a demandé une participation technique de celle-ci. Le rapport de cette étude a été présenté aux autorités politiques et administratives ivoiriennes afin d'obtenir leur adhésion à la mise en œuvre des objectifs de l'initiative 20/20. Il a alors été adoubé par les autorités afin de corriger les effets des ajustements successifs par le renforcement des mesures sociales (E. Gnamoy, 2004) en corrélation avec l'esprit de l'initiative.

2.2. Financement des projets de lutte contre la pauvreté

Le PNUD a participé au financement de plusieurs activités relatives au PLCP, parmi lesquelles le programme municipal de lutte contre la pauvreté, le développement des micro-crédits et des cantines scolaires ainsi que la lutte contre le SIDA. En ce qui concerne le Programme municipal de lutte contre la pauvreté, en 1996, le PNUD apportait un appui financier. Ce programme est une contribution des collectivités au programme de lutte contre la pauvreté. Il visait à renforcer leurs capacités dans la gestion des communes.

3. Il s'agit de la collecte et de l'analyse des données budgétaires sur plusieurs années, l'évaluation sectorielle des dépenses, analyse de l'efficacité allocative et technique des dépenses et des recommandations pour améliorer la gestion budgétaire et les résultats des politiques publiques. Elle permet au gouvernement d'analyser les dépenses de tous les secteurs afin d'assurer la cohérence avec la stratégie sectorielle et le cadre macro-économique général. Pratique optimale de la revue des dépenses publiques, Benin : améliorer le système budgétaire pour accroître l'impact de la lutte contre la pauvreté, *Findings*, région Afrique, n° 22, 1997.

Ainsi le financement de l'organisme donnait des réponses aux difficultés stratégiques, politiques, financières et en ressources humaines que rencontrent les municipalités dans la lutte contre la pauvreté urbaine (CNUEH, 1999, p. 32). Le financement devait servir à renforcer les capacités des communes d'Abobo, d'Adjame, de Bingerville et de Port-Bouët à élaborer leur programme de lutte contre la pauvreté et à favoriser la création d'opportunités d'emplois dans le secteur informel, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour les pauvres (CNUEH, 1999, p. 32). Il a été entièrement financé par le PNUD pour un montant de 650 260 dollars américains, soit 357 643 000 F. CFA (F. Akindes, 2001, p. 35). Le programme *micro-start*, a été initié par le PNUD en 1998 afin d'appuyer les structures de microfinances et exécuté par la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) (F. Lafontaine, 2001, p. 4). Il visait à renforcer les capacités des institutions de microfinance locales et à fournir des services financiers adaptés aux populations à faibles revenus, notamment les femmes. Le montant pour exécuter le programme s'élevait à plus de 289 091 350 F. CFA (J. Donahue, 2009, p. 71). Le PNUD a contribué à hauteur de 91 442 600 F. CFA (F. Lafontaine, 2001, p. 4), soit 12 % (figure 1).



Source : Figure réalisée à partir des données ci-dessus

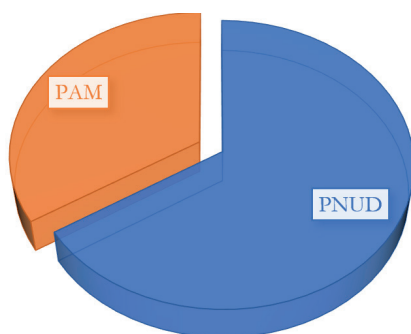
Figure 1. Contribution du PNUD de microfinance

Ce graphique met en relief la contribution financière du PNUD au programme de microcrédit. Cette contribution, qui ne représente que 12 %, est certainement liée au fait que les fonds du PNUD n'étaient pas destinés au financement des microfinances, mais plutôt destinées au renforcement des capacités des microfinances afin qu'elles s'adaptent à l'esprit du programme. Le reste du financement (88 %) a été assuré par le gouvernement.

Relativement au développement des cantines scolaires, l'aide du PNUD ne venait qu'en appui aux efforts antérieurement entrepris par le gouvernement ivoirien. En réalité, la cantine scolaire est un héritage colonial. Au lendemain des indépendances, les autorités ivoiriennes trouvent en elle, un instrument adéquat de rétention et de propulsion des résultats scolaires. Dès 1962, l'UNICEF rejoint le gouvernement afin de l'encadrer et de la moderniser (R. Meignan, 2010, p. 80). Sept ans plus tard, c'est-à-dire en 1969, l'UNICEF se retire faute de compréhension relative à une question de clarté dans la gestion des cantines. L'État de Côte d'Ivoire se retrouve alors tout seul, jusqu'à 1989 où il exige à travers la déclaration de politique générale du gouvernement dans le cadre du Programme national de développement du secteur éducatif (PNDEF) que chaque établissement possède une cantine (B. El Hadji, 2016, p. 17). À cet effet, le gouvernement obtient du Programme Alimentaire Mondial (PAM), la volonté de l'assister. Il formule un programme national des cantines scolaires. Celui-ci vise à accroître et étendre l'alimentation scolaire à l'ensemble du pays.

Toutefois, les charges financières exorbitantes d'une cantine scolaire par an sont difficilement supportables non seulement pour l'État, mais aussi pour les partenaires et les parents d'élèves. En dépit des charges, le programme national de lutte contre la pauvreté qui émerge, s'est fixé comme objectif de relever le taux de scolarisation de 73 % en 1997 et 1998 à 77 % en 2000 (F. Akindes, 2001, p. 18). Cet objectif impose à l'État des mesures attrayantes aux nouveaux élèves en matière d'offres alimentaires à travers le développement de cantines. C'est ainsi qu'il crée le Service national des cantines sco-

lares (SNCS)⁴. Et ledit Service lance un Programme intégré de pérennisation des cantines scolaires (PI/PICS) en 1998 (R. Meignan, 2010, p. 80). Il visait à aider les communautés rurales et périurbaines à développer une aide de substitution au profit de leurs cantines, en échange de la mise en place de mécanismes de sécurité alimentaire, d'appui en matière de formation et de production pour le développement d'activités génératrices de revenus. Le PAM s'était engagé à apporter une aide au programme pendant quatre années. Mais en 1999, il adhère aux recommandations de l'évaluation conjointe faite avec l'UNESCO, ce qui l'oblige à se retirer de manière progressive du secteur (B. El Hadji, 2016, p. 20). En 2000, le gouvernement se tourne vers l'assistance technique et financière du système des Nations Unies pour solliciter une aide pour la formulation et l'implantation du programme (B. El Hadji, 2016, p. 17). Ensemble, le PNUD et le PAM, bien avant le retrait définitif de celui-ci, formulent le projet d'assistance préparatoire au programme intégré de pérennisation des cantines scolaires qu'ils cofinancent à concurrence de 183 837 196 F. CFA, dont 120 739 500 F. CFA par le PNUD, soit 66 % (F. Akindes, 2001, p. 35) (figure 2).



Source : Figure réalisée à partir des données ci-dessus.

Figure 2 : Contribution du PNUD et du PAM au programme de pérennisation des cantines scolaires en 2000

4. Elle gère l'administration, le matériel, les finances et l'animation des cantines. Elle réceptionne, stocke et y achemine les vivres. Elle sensibilise les populations locales à la perspective d'une pérennisation des cantines.

Dans le domaine de la lutte contre le SIDA, l'aide du PNUD a été dynamique. Celle-ci s'est inscrite dans le cadre du Programme national de développement sanitaire, lancé en 1995 par le gouvernement dans l'optique de recentrer les activités sanitaires afin de lutter plus efficacement contre les endémies, et de veiller à ce que les soins de santé soient de plus en plus orientés vers les populations défavorisées (ANRS, 2001, p. 15). De ce programme est sorti le programme national de lutte contre le SIDA, qui a bénéficié de l'aide du PNUD. En effet, la Côte d'Ivoire est l'un des premiers pays africains à s'être engagé dans la lutte contre le sida. À la suite de la détection du premier cas d'infection en 1985, les efforts du gouvernement pour endiguer cette pandémie ont été secondés par une assistance du PNUD qui commence dès le 5^e programme d'assistance en 1995 à travers une alliance avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (DP/CP/IVC/5 : 5). Il lui avait été demandé d'appuyer le Comité national de coordination de la lutte contre le sida. Le PNUD devrait renforcer les capacités dans les domaines tels que la coordination intersectorielle, la législation et la protection des droits des patients, aux groupes associatifs et aux milieux scolaires, prévention du SIDA et soins de santé en milieu communautaire. Mais ce fut une assistance financière qui fut accordée à plus 1 500 familles durement frappées par le VIH/sida par l'intermédiaire d'ONG-relais pour la création d'activités génératrices de revenus. Dans le contexte du premier cadre de coopération (1998-2000), le PNUD initie le programme «VIH et développement». C'est un programme qui visait à améliorer la réponse au VIH tout en promouvant le développement. En d'autres termes, il s'agissait de soutenir des initiatives qui intègrent la prévention, le traitement et les soins du VIH dans un cadre plus large afin de contribuer à réduire l'impact socioéconomique de la pandémie, particulièrement marqué chez les femmes (DP/CCF/IVC/1 : 6). Dans le cadre de ce programme, un premier financement a été apporté aux communautés rurales, à travers le projet d'appui aux communautés rurales dans la lutte contre le SIDA d'un montant

de 350 000 000 F. CFA⁵. Ce financement a bénéficié aux femmes, aux jeunes, aux leaders communautaires, et aux ONG. Un second financement de 200 900 000 F. CFA a été fait au PNLS/MST/TUB (F. Akindes, 2001, p. 35). Ce fonds a permis de développer des activités garantissant les droits des personnes vivant avec ces maladies. Une étude a été conduite en 1996 dans ce sens auprès des structures communautaires et des personnes vivant avec le VIH. Les résultats de l'étude ont été, par la suite, utilisés comme documentation de base pour l'atelier national sur les questions d'éthique et de légalité relative à l'infection du VIH organisé par le PNUD la même année. Cet atelier, dont le thème portait sur « l'éthique et le droit face au SIDA »⁶, a réuni l'ensemble de la société civile à l'effet de réfléchir sur l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Les réflexions ont porté sur différents éléments qui pourraient être résumés comme suit :

- La séropositivité au VIH face à la procréation ;
- Le traitement pénal du délinquant vivant avec le VIH ;
- L'assureur face à la personne vivant avec le SIDA ;
- SIDA et activités professionnelles ;
- La prise en charge de l'État des personnes vivant avec le SIDA ;
- Le SIDA et la réglementation sportive.

Des recommandations sont sorties de ces réflexions. Elles ont été traduites en proposition de texte de loi portant sur le dépistage du SIDA et l'annonce du résultat sexologique, la prévention, la confidentialité, la séropositivité au VIH et à l'adoption, la séropositivité au VIH et le mariage, et bien d'autres. Ce texte a été présenté en Conseil de ministres qui a autorisé la mise en place d'un comité interministériel de suivi. L'aide du PNUD a donc contribué à renforcer les capacités régionales à produire et à coordonner une réponse multisectorielle et participative, ainsi qu'un accroissement de la mobilisation sociale face à la pandémie.

5. *Analyse de la réponse programme national de lutte contre le SIDA 1998-1999.*

6. *Analyse de la réponse programme national de lutte contre le SIDA 1998-1999.*

3. L'impact des actions du PNUD sur les populations

Les actions initiées par le PNUD et le gouvernement ivoirien ont abouti à des résultats. Cette section permet d'apprécier ceux-ci.

3.1. Une nette diminution de la pauvreté

Les actions du PNUD ont apporté une nette amélioration dans les conditions de vie des populations ivoiriennes entre 1996 et 2000. En privilégiant le renforcement des capacités des institutions de gouvernance et le financement des projets, le PNUD a permis l'élaboration d'outils d'analyse et de gestion permettant un meilleur suivi et l'évaluation des politiques d'investissement. Cela a fait passer le taux de pauvreté qui était de 36,8 % en 1996 à 33,6 %, soit une baisse de 8,7 % (ANSTAT, 1998). Au niveau de la scolarisation, le taux a augmenté de 5 % en passant de 43 % en 1996 à 48 % en 2000 (ANSTAT, 1998). En 1998, le taux net de scolarisation primaire a affiché une amélioration de la scolarisation particulièrement chez les filles et un taux d'alphabétisation de 48 % en 2000 (E. Gnarmoy, 2004). Le programme *Microstars* a jeté les bases de la microfinance en Côte d'Ivoire en permettant l'intégration des populations vulnérables dans le système financier. Toute chose qui montre que la question de la pauvreté n'a pas pu être résolue dans le contexte du PLCP de 1996-2000, du fait de plusieurs difficultés. Le revenu par tête a chuté pour passer de 718 dollars américains en 1999 à 581 dollars américains en 2000 (K. Konan, 2002, p. 1). L'incidence du VIH/SIDA s'est accrue avec un taux de prévalence de 12 % en 2000 contre 10 % en 1998 (K. Konan, 2002, p. 1). La qualité des services sociaux ne s'est pas améliorée. Cette situation est le fait de l'existence de plusieurs difficultés qui méritent d'être identifiées.

3.2. Difficultés liées à la collaboration

Les difficultés qui ont amoindri les actions du PNUD au PLCP sont techniques et financières. Au niveau technique, on remarque, une forte absence de la société civile dans l'exécution des

projets. Cela a fait défaut dans le cadre du Programme municipal de lutte contre la pauvreté. Dans la phase exécutoire dudit projet, ce programme n'a pas recruté d'ONG pour la sensibilisation, mais plutôt un bureau d'étude. Cela a également été observé dans le cadre de la mobilisation autour de l'initiative 20/20. Celle-ci a été faible du fait de la monopolisation par l'État de tout le dispositif entraînant une absence notoire des acteurs non gouvernementaux. Toute chose qui a fait que l'instrument qu'il pouvait représenter dans le dialogue politique et de plaider pour la mobilisation de l'aide publique, n'a eu que peu d'effet sur les décisions en matière de développement humain. Du point de vue financier, l'incapacité de mobiliser des fonds de plus de quatre millions de dollars (F. Akindes, 2001, p. 40) pour le financement des projets a été secondée par la mise en place d'un système de prêts de manuels scolaires au niveau éducatif et la redynamisation des services d'hygiène au niveau sanitaire qui ont été assurés par les mairies. Aussi, la baisse des dépenses publiques d'investissement de l'ordre de 195,7 milliards de francs CFA (K. Konan, 2002, p. 1) est également comptable dans cette situation.

Ces insuffisances expliquent bien les conclusions du 6^e programme de coopération (2003-2007) relativement aux problèmes persistants. Il s'agit de la non-internalisation des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets, de la question de leur durabilité et de capitalisation des acquis des projets (DP/CPO/CIV/1 : 4). Les approches participatives et la décentralisation dans la gestion des programmes restent limitées, ce qui entraîne un mauvais ciblage des projets. Par ailleurs, la période de transition militaire (1999-2000), combinée à l'accumulation d'arriérés tant intérieurs qu'extérieurs, a conduit à la suspension de nombreux programmes avec les partenaires au développement (K. Konan, 2002, p. 2) quand on sait que la qualité de l'aide du PNUD dépend fortement de la disponibilité des financements.

Conclusion

Cette étude, consacrée à l'analyse de l'appui du PNUD à la politique sociale du gouvernement ivoirien de 1996 à 2000, a soulevé la question de la contribution du PNUD dans la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire. Il faut retenir avant tout que le Programme de lutte contre la pauvreté est la première politique sociale principalement consacrée à la résolution de la problématique de la pauvreté qui a émergé en Côte d'Ivoire au lendemain de la crise économique. Il est le fruit d'un travail de *lobbying* entrepris par le PNUD et la Banque mondiale qui ont réussi à vaincre les réticences des autorités ivoiriennes quant à la reconnaissance du fait de la pauvreté. Premier du genre avec des objectifs autant ambitieux, l'expertise technique et financière du PNUD a été importante. Elle a servi dans le cadre d'une collaboration méthodique. Cette collaboration a permis des avancées notables dans les domaines de la santé, de l'éducation et du renforcement des capacités des autorités impliquées au bénéfice des populations vulnérables. Toutefois, il n'y a pas eu de résultats conséquemment durables avec la persistance de défis, notamment les inégalités régionales. Toute chose qui a souligné la nécessité d'une approche plus intégrée et équitable pour lutter contre la pauvreté. C'est pourquoi dès l'achèvement en 2000, le PLCP a été relancé conformément à cette nouvelle exigence en bénéficiant de l'appui du PNUD.

Sources et bibliographie

Sources imprimées

Accord entre le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD), 1993.

Analyse de la réponse programme national de lutte contre le SIDA 1998-1999.

ANRS, *L'accès aux traitements du VIH/SIDA en Côte d'Ivoire : évaluation de l'initiative ONUSIDA/ministère ivoirien de la Santé Publique*, collectif science sociales et SIDA, Paris, 2001.

ANSTAT, *Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (1998)*, en ligne, <https://mirodatastci.com/index.php/catalog/1?utm>, consulté le 27/05/2025.

Banque mondiale, *Meeting of the consultative group for Côte d'Ivoire*, Abidjan, 22-23 Mai 1998.

Chloré Maurel, « 1^{er} janvier 1966, la création du PNUD », *l'Humanité*, 6 janvier 2016 en ligne, <https://www.humanite.fr/1er-janvier-1966-la-creation-du-pnud-594736>, consulté le 19/octobre/2021.

CNUEH, 1999, *Rapport sur les activités opérationnelles*, Nairobi.

Coordination du Système des Nations unies au Niger, *Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2004-2007 : Unis pour combattre la pauvreté, le défi du millénaire*, février 2003.

DP/CCF/IVC/1, 11 p.

DP/CP/IVC/5, 12 p.

DP/CPO/IVC/1, 10 p.

FAO, 2023, *Developing rural poverty profiles for FAO projects*.

Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès des Nations Unies, 1997, *intervention de son excellence Mme Constance Yai, Ministre de la Famille et de la Promotion de la Femme, chef de délégation ivoirienne, 20^e session extraordinaire de l'AG intitulée les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle*, 5-9 juin 2000.

Nations Unies, *Relevé des traités et accords internationaux*, New York, 1961.

ONU : *le PNUD un rayon d'accès très large* 6/7, *Les échos*, 3 octobre 2015, en ligne, <https://www.lesechos.fr/2015/10/onu-le-pnud-un-rayon-daction-tres-large-67-276573>, consulté le 18/octobre/2021.

ONU, Sommet mondial pour les enfants, 1997, en ligne, <https://www.un.org/french/events/chilfrp3.htm>, consulté le 27/5/2025.

ONUSIDA, 2000, *Récapitulatif des meilleurs pratiques en Afrique : le partenariat international contre le Sida en Afrique*, n° 2.

PNUD, 2022, *Rapport sur le développement humain 2021/2022*.

PNUD, *Financement*, en ligne, <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/funding.html>, consulté le 17 fevrier 2021.

PNUD, *Ressources*, https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/operations/transparency_income_expeditures.html, consulté le 19/octobre/2021.

Bibliographie

AKINDES Francis, 2001, «Dynamique sociale en Côte d'Ivoire», *Politique sociale et développement*, n° 8, UNRISD.

DONAHUE Jill, 2009, *Microstart midterm evaluation : Côte d'Ivoire case study*, FENU.

EL HADJI Sawaliho Bamba, 2016, *En route pour la pérennisation des cantines scolaires : les conditions de pérennisation des cantines scolaires*, Direction des cantines scolaire.

GNAMOY Elisee, 2004, *La politique budgétaire et la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire*, Mémoire de Maîtrise en science économique, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

KONAN Kouadio Arsène, 2002, *Le processus du DSRP en Côte d'Ivoire*, Deuxième réunion du groupe africain des réflexions sur le DSRP, commission économique pour l'Afrique, Bruxelles.

LAFONTAINE Francine, 2001, *Microstart program-Ivory Coast*.

MEIGNAN G. Richard, 2010, «Les cantines scolaires en Côte d'Ivoire : Histoire du succès d'une institution d'utilité publique (1930-2009)», *Godo Godo*, n° 20.

OWOLABI Emery, 2010, *L'appui du PNUD (Programme des Nations Unies Pour le Développement) à l'atteinte des OMD*, Licence en diplomatie et relations internationales, Université d'Abomey-Calavi (Benin).